

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20171114-D2017270-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléés : 1

- dont représentés : 4

Votants : 26

- dont « pour » : 26

- dont « contre » : 26

- dont « abstention » : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/11/2017

Publication : 15/11/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le quatorze novembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 novembre 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique (arrivée à la question n°11), BOISSE Sandrine, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, FABRE Jean-Pierre DELOINCE Michel, GILLY Lucien (*parti après la question 38 et a donné pouvoir à M. PAYOT*), MASSE Roger, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, KLETTY Guy, BOUVET Patrick et NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE, MM. BAGUE Patrice, ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques suppléé par M. FABRE Jean-Pierre et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves.

SECRETARE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2017/270

OBJET : LOCATION D'UN TERRAIN NU A LA SCI LAURY.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un terrain sur la commune d'Ubaye Serre-Ponçon afin d'y entreposer des bennes destinées à la collecte sélective (encombrants, ferraille,...) dans l'attente de la construction de la future déchetterie ;

CONSIDERANT que la SCI LAURY sise villa *Les Olivades* Chemin de la Barque 05190 ESPNASSES est propriétaire d'un terrain d'une superficie de **1 158 m²** sur la commune Ubaye Serre-Ponçon correspondant à notre besoin ;

CONSIDERANT que la SCI LAURY est favorable à la location de ce terrain ;

VU le projet de bail de droit civil ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 6 novembre 2017;

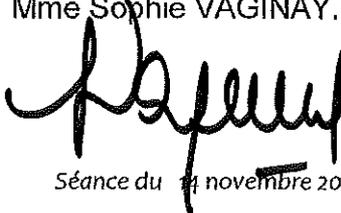
Après délibéré,

- **DECIDE** de louer le terrain nu sis à Ubaye Serre-Ponçon, lieu-dit Bronscinq, cadastré **section A**, numéro **1041** d'une superficie de **1158 m²** pour la période **du 20 novembre 2017 au 31 décembre 2018** au prix de **600 € TTC** ;
- **AUTORISE** la Présidente à procéder à la signature dudit bail ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget principal de la CCVUSP ;
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.



Séance du 14 novembre 2017

C.C.V.U.S.P

